

Conseil d'école exceptionnel du 30 juin 2017

Procès-verbal

Présents : enseignants : Mme Biesuz, Mme Salagnon, Mme Dujardin, M. Durand
mairie : Mme Gilbert
parents : Mme Pinet, Mme Marchetti, Mme Villard, M. Noël
DDEN : Mme Chinal
Excusés : IEN : M. Julien
mairie : M. Achard

Horaires scolaires pour l'année 2017-2018

Réuni le 26 juin, le Conseil d'école a adopté par vote la proposition de la mairie de s'engager dans une demande de dérogation pour assouplir l'organisation du temps scolaire, tel que le prévoit le « décret Blanquer ». Le décret a été publié, mais le délai laissé aux mairies pour faire parvenir leur demande au Directeur Académique est très court.

Le Conseil d'école se réunit à nouveau pour fixer les horaires journaliers, suite à une proposition de l'équipe enseignante de maintenir un début d'après-midi à 13h15, comme actuellement, pour finir à 16h15 au lieu de 16h30. Les raisons ont été avancées en ces termes :

- On parviendrait malgré tout à réduire légèrement la journée scolaire.
- Avec des séances d'APC (aide personnalisée) de 45 min, les élèves concernés pourraient quitter à 17h, plutôt que 17h15 ou 17h30 comme c'était le cas avant la réforme.
- Le temps de cantine resterait réduit, les enseignants peuvent ainsi récupérer des élèves un peu moins excités.
- Les petits continueraient d'aller à la sieste plus tôt.

Afin de se prononcer sur ce sujet, les parents délégués ont consulté les parents d'élèves par le biais d'une enquête.

Le Conseil procède au vote.

Membres votant : 10 Votes exprimés : 10
- pour des horaires 8h30-11h30 et 13h15-16h15 : 7 voix
- pour des horaires 8h30-11h30 et 13h30-16h30 : 3 voix
- abstention : 0 voix

Le Conseil d'école adopte donc la proposition de l'équipe enseignante. Les horaires de classe, à compter de la rentrée prochaine seront donc :

le matin : 8h30-11h30
l'après-midi : 13h15-16h15

Le Directeur, président et secrétaire de séance,
C. Durand

